



Les instances au collège Marcel Pagnol

publié le 11/12/2022

Comprendre le fonctionnement du collège.

Descriptif :

Cet article recense les différentes instances, qui assurent le bon fonctionnement du collège Marcel Pagnol.

Sommaire :

- Le Conseil d'Administration
- La Commission Permanente
- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- La Commission Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- La Commission Éducative
- Le Conseil de Discipline
- Le Conseil Pédagogique
- Le Conseil École-Collège
- Le Conseil de Classe

Le fonctionnement du collège repose sur un certains nombre d'instances qui permettent d'associer les différents membres de la communauté éducative par leurs représentants à la prise de décision.

- ▶ [Le Conseil d'Administration \(CA\)](#)
- ▶ [La Commission Permanente \(CP\)](#)
- ▶ [Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté \(CESC\)](#)
- ▶ [La Commission Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail \(CHSCT\)](#)
- ▶ [La Commission Éducative \(CE\)](#)
- ▶ [Le Conseil de Discipline \(CD\)](#)
- ▶ [Le Conseil Pédagogique](#)
- ▶ [Le Conseil École-Collège \(CEC\)](#)
- ▶ [Le Conseil de Classe \(CdC\)](#)

● Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle et consultative. La cheffe d'établissement a besoin de l'accord du CA par un vote et sur certaines questions le CA doit donner son avis.

Ainsi dans le cadre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement le CA :

- fixe l'organisation de l'établissement en classes et modalités de répartition des élèves ;
- fixe l'emploi des dotations horaires
- fixe l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire ;
- adopte le règlement intérieur, le projet d'établissement,

- établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement,
- adopte le budget et le compte financier de l'établissement
- décide de la passation de contrats et conventions dont le chef d'établissement est signataire ou de l'adhésion à tout groupement d'établissements.
- se prononce sur toute question ayant trait notamment à l'accueil et à l'information des parents ou aux questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité

Il est consulté par la cheffe d'établissement pour toutes les questions relatives :

- au fonctionnement administratif général de l'établissement ;
- au fonctionnement pédagogique de l'établissement.

○ La composition du CA :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x
Adjointe gestionnaire	Rodrigues C.	x
CPE	Lagarde B.	x
Collectivité de rattachement	Gourraud J.	Mineau F.
	Peraud D.	Bonneau R.
Conseil départemental 17	Aloé C.	Floch-Ruju V.
Personnalité qualifiée	Chiron M.C	Bris A.
Personnels d'enseignement	Caillon G.	Mastil S.
	Vansse D.	Drouet C.
	Samain P.	Brient M.
	Le Marrec E.	Brunelle A.
	Boutteaud P.	Montalibet D.
	Bobinet S.	x
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Mandin F.	x
	Leduc H.	x
Élus parents d'élèves	Bonnifet S.	Arnaud M.
	Grellier J.	Juge N.
	Brillant J.	West Morland L.
	Pirony F.	x
	Lima Dos Anjos L.	x
	Poty M.L	x
Élèves	Lacouture-Pirony L.	Faure Grange M.
	Guenand J.	Boucard Nell

Haut

● La Commission Permanente

Émanation du Conseil d'Administration la Commission Permanente est une instance consultative. Son rôle est d'étudier, de délibérer et de préparer les décisions à prendre en Conseil d'Administration.

Les conclusions et avis qu'elle émet sont présentés au conseil d'administration par la cheffe d'établissement.

○ La composition de la CP :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x

Qualité	Titulaires	Suppléants
Adjointe gestionnaire	Rodrigues C.	x
CPE	Lagarde B.	x
Conseil départemental 17	Aloé C.	Floch-Ruju V.
Personnalité qualifiée	Chiron M.C	Bris A.
Personnels d'enseignement	Le Marrec E.	x
	Vansse D.	x
	Boutteaud P.	x.
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Leduc H.	x
	Bonnifet S.	Juge N.
Élus parents d'élèves	Lima Dos Anjos L.	Arnaud M.
	Grellier J.	x
Élèves	Lacouture-Pirony L.	Faure Grange M.

Haut

● Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est une instance de prévention. Ces missions sont de :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
 - ▶ *préparer le plan de prévention de la violence ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

○ La composition du CESC :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x
Adjointe gestionnaire	Rodrigues C.	x
Collectivités territoriales	Aloé C.	x.
^Peraud D.	x	
Représentants tissu économique	Chiron M.C	x
	Bris A.	x
Représentants sécurité	Gourraud J.	x
	Petit	x
Représentants personnels sociaux et de santé	Biebow M.	x
	Sabatié V.	x
	Coquelle C.	x
Vie scolaire	Lagarde B.	x
	Vansse D.	x
Personnels d'enseignement	Bobinet S.	x
	Boutteaud P.	x.
Personnels administratifs, techniques et ouvriers	Leduc H.	Mandin F.
	Bonnifet S.	x
Élus parents d'élèves	Poty M.L	x
	Grellier J.	x
Élèves	Bonnifet C.	Boucard C.
	Giraud Loïs	x

● La Commission Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

La Commission Hygiène et Sécurité est une instance consultative de prévention. Elle a pour rôle de faire toutes propositions utiles en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration de l'hygiène dans l'établissement. Ainsi elle peut :

- promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels.
- contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.
- s'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels.
- effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier.

○ La composition de la CHSCT :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x
Adjointe gestionnaire	Rodrigues C.	x
CPE	Lagarde B.	x
Collectivités territoriales	Aloé C.	Floch-Ruju V.
Personnels d'enseignement	Caillon G.	x
	Samain P.	x
Personnels administratifs, techniques et ouvriers	Leduc H.	Mandin F.
Élus parents d'élèves	Bonnifet S.	x
	Poty M.L	x
Élèves	Brunet M.	Travel T.
	Le Gal A.	Courroux-Tellier D.

● La Commission Éducative

La Commission Éducative est une instance consultative de prévention. Elle a pour objectif d'examiner la situation d'un élève dont le comportement ou l'absentéisme ne répondent pas aux règlements ou à l'obligation scolaire. Elle cherche, avec l'élève et sa famille, une réponse éducative personnalisée. La commission éducative ne prononce pas de sanction.

○ La composition de la CE :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x
CPE	Lagarde B.	x
Personnels d'enseignement	Caillon G.	x
	Mastil S.	x
Personnels administratifs, techniques et ouvriers	Leduc H.	Mandin F.
Élus parents d'élèves	Grellier J.	x
	Brillant J.	x
	Jugé N.	x

● Le Conseil de Discipline

Le Conseil de Discipline est une instance de sanction. Il se réunit pour statuer sur la sanction à porter à l'encontre d'un élève ayant commis des faits graves au sein de l'établissement. Les sanctions pouvant être prononcées, à la suite d'une délibération à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés, sont les suivantes :

- avertissement.
- blâme.
- mesure de responsabilisation.
- exclusion temporaire de la classe.
- exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes.

○ La composition du CD :

Qualité	Titulaires	Suppléants
Cheffe d'établissement	Delouard C.	x
Adjointe gestionnaire	Rodrigues C.	x
CPE	Lagarde B.	x
Personnels d'enseignement	Mastil S.	x
	Vansse D.	x
	Le Marrec E.	x
	Samain P.	x
Personnels administratifs, techniques et ouvriers	Leduc H.	Mandin F.
Élus parents d'élèves	Grellier J.	Westmorland L.
	Brillant J.	Poty M.L
	Jugé N.	Pirony F.
Élèves	Gaboriaud A.	Lacouture-Pirony L.
	Faure-Grange M.	Boucard C.

[Haut](#)

● Le Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est une instance consultative de proposition pédagogique. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

○ La composition du CP :

Qualité	Titulaires
Cheffe d'établissement	Delouard C.
CPE	Lagarde B.
Enseignants	La taille de l'établissement et le nombre restreint de professeurs y exerçant leurs fonctions. La cheffe d'établissement invite tous les personnels au Conseil Pédagogique.

[Haut](#)

● Le Conseil École-Collège

Le Conseil École-Collège est une instance consultative. Son rôle est de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances.

○ La composition de la CEC :

Qualité	Titulaires
Cheffe d'établissement	Delouard C.
Inspecteur Education Nationale	.
Enseignants	Professeurs des écoles du secteur du collège et des enseignants du collège

[Haut](#)

● Le Conseil de Classe

Le Conseil de Classe est une instance de suivi de la scolarité. Il se réunit chaque trimestre afin d'examiner les questions intéressant la vie de classe, d'assurer le suivi de la scolarité et les résultats des élèves de la classe, de proposer des modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

○ La composition CdC :

Qualité	Titulaires
Cheffe d'établissement	Delouard C.
CPE	Lagarde B.
Enseignants	Les professeurs de la classe
Élus parents d'élèves	Représentants de l'Association des Parents d'Élèves
Délégués de classe	Représentants élus de la classe

[Haut](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.